



G.I.P. Assistance

Générale Industrielle de Protection Assistance
40 avenue Etienne Billières – B.P. 83137
31026 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 34 51 11 51 Fax : 05 34 51 11 59
<http://www.g-i-p.fr>
gip@g-i-p.fr

Le groupe GIP, prestataire de services dans le domaine de la surveillance, de la sécurité incendie, du secours à personnes, de l'assistance à personnes recrutée via sa filiale GIP ASSISTANCE un pompier d'aérodrome.

GIP ASSISTANCE fournit aux plateformes aéroportuaires des services de pompiers SSLIA / agents SPPA.

Poste : **POMPIER D'AERODROME SSLIA SPPA (H/F)**

Missions : pompier d'aérodrome et agent PPA

Contrat : CDI et CDD renfort saisonnier

Convention Collective : Transport Aérien - Personnel au sol

Temps de travail : Temps complet

Lieu de travail : Aéroport de Grenoble & Aéroport de Chambéry

Horaires de travail : vacation d'une durée de 7H pouvant aller jusqu'à 14H en saison haute / travail tous les jours de la semaine y compris les week-ends et jours fériés / travail de jour principalement avec des dépassements horaires de nuit

Formation :

- Idéalement titulaire de la formation initiale de Pompier d'Aérodrome ou bien la formation pourrait être financée par l'entreprise
- Titulaire des permis VL et PL en cours de validité
- SPV sera un +

Prise de poste : dès que possible

Pour postuler, CV et Lettre de Motivation à envoyer à :

Mr Robert GAUTIER Responsable Opérationnel par mail : r.gautier@g-i-p.fr

Mme Catherine CARRERE, Responsable RH par mail : c.carrere@g-i-p.fr

SARL au capital de 40 000 € - RCS Toulouse 2015 B 01823 – SIRET 811 694 884 00016- Code APE 5110 Z

Loi n° 83-629 du 12 07 83 art. 7. GIP a reçu l'autorisation préfectorale de fonctionnement le 02 06 2015.

Une Société du Groupe GIP SAS au capital de 1.500.000 € - 40 avenue Etienne Billières, 31300 TOULOUSE.

RCS Toulouse 1999 B 1348 - SIRET 423 639 913 00015 - Code APE 7010 Z

L'autorisation administrative ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des Pouvoirs publics.

